

FORUM SUR L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN AFRIQUE DE L'OUEST - FAUEFAO



WEBINAIRE

Thème : « Violences basées sur le Genre et Autonomisation Economique des femmes en Afrique de l'Ouest »

Date : 29 septembre 2023



Violences conjugales et Autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest

Dr Nabilatou BOURAÏMA

Chercheure au CRES

PLAN DE LA PRESENTATION

- Introduction et contexte
 - Violence conjugale : prévalence, causes et conséquences
 - Autonomisation des femmes : niveau des indicateurs
- Etude de cas de 05 pays d'Afrique de l'Ouest
 - Données
 - Résultats
- Conclusion

□ Contexte

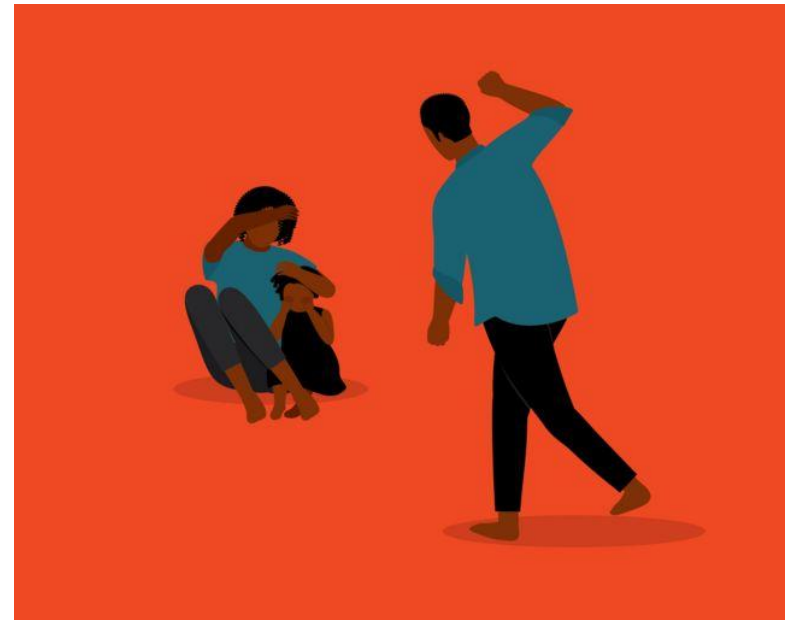
La violence conjugale : Qu'est-ce que c'est ?

(OMS, 2021) :

- Une des formes de violence les plus courantes subies par les femmes

- désigne:

« tout comportement d'un partenaire intime actuel ou ancien dans le cadre du mariage, de la cohabitation ou de toute autre union formelle ou informelle, qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique »



❏ Introduction et Contexte

Prévalence de la violence conjugale (selon OMS, 2021) :



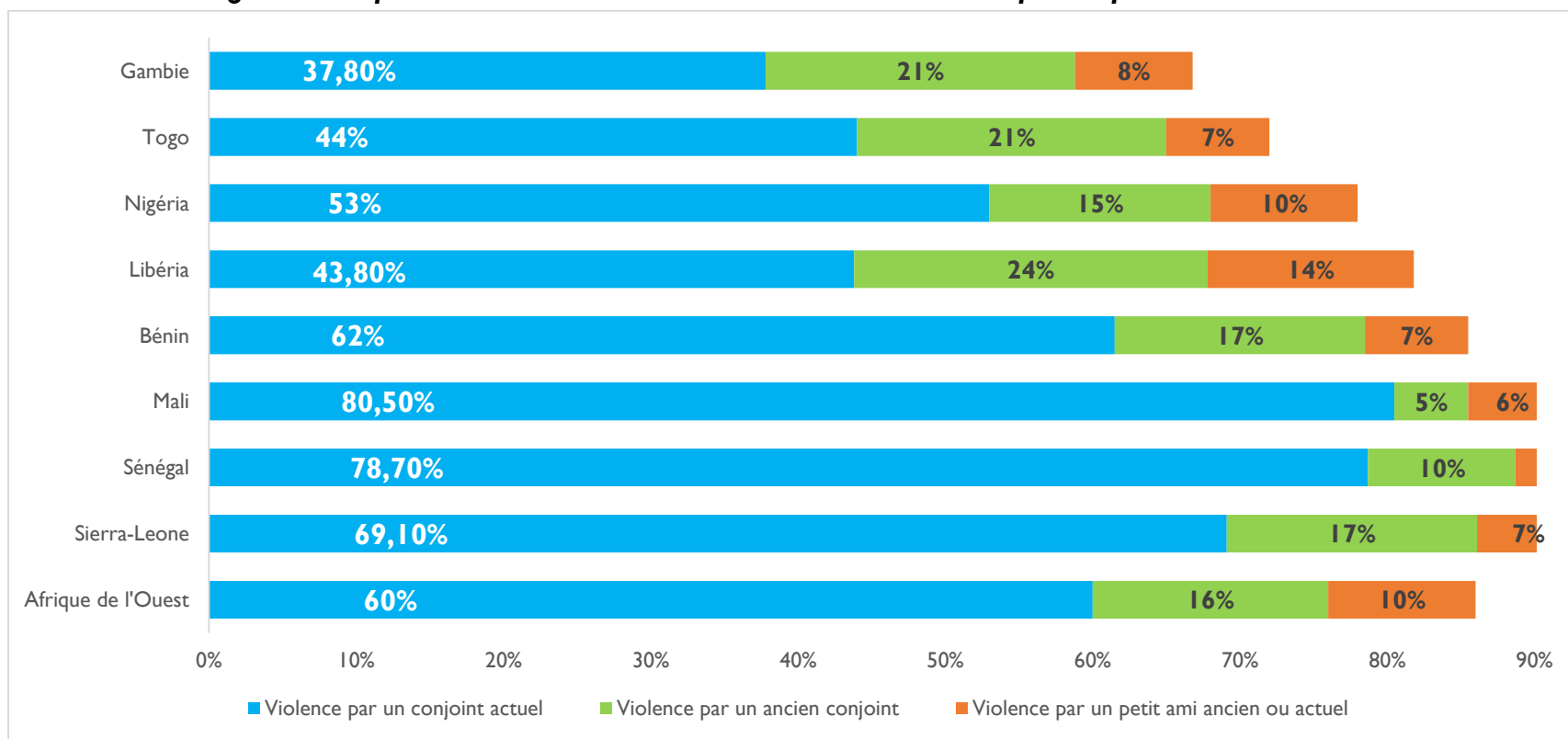
de femmes, dans le monde, ayant eu des relations de couple ont subi au moins un acte de violence physique et/ou sexuelle de la part de leur partenaire intime.

- Les régions les plus touchées :
 - Asie du sud (35 %)
 - Afrique du Nord (30 %) et Asie de l'Ouest (29 %)
 - Afrique de l'Ouest : 29 %

Introduction et contexte

Selon une étude basée sur les données des Enquêtes Démographique et de Santé (EDS), plus de 80 % des violences sexuelles contre les femmes en Afrique de l'Ouest ont lieu au sein des couples (The Conversation, 2022)

Figure 1: Proportion de femmes victimes de violence sexuelle par un partenaire intime



Source : Auteur, à partir des statistiques de The Conversation (2022)

□ Introduction et contexte

Les causes

- pauvreté des ménages
- faible statut socioéconomique des femmes ?
- faible niveau d'instruction (de qui?)
- normes sociales négatives
- inégalité entre les sexes

Les conséquences

- santé physique (Blessures, douleurs chroniques, ...)
- santé sexuelle et reproductive (MST, grossesses indésirées, ...)
- santé mentale (dépression, perte d'estime de soi, ...)
- Suicide (associée à 38 à 50 % des décès de femmes dans le monde)
- bien-être des enfants (anxiété, mauvaises performances scolaires, malnutrition, ...)
- Pertes économiques allant jusqu'à 5 % du PIB Mondial (Eggers del Campo et Steinert, 2020)

❑ Introduction et contexte

- **Autonomisation** : processus de changement qui implique le passage d'une condition d'impuissance à une condition de pouvoir ou d'autonomie (Kabeer, 1999).

Dans un contexte d'inégalités, elle implique pour les femmes l'acquisition de ressources et la capacité à opérer des choix stratégiques (Schuler et Nazneen, 2017 ; Kabeer, 1999).

- **Situation de quelques indicateurs d'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest :**
 - **Education** : Les filles ont 58 % de chances de ne pas être inscrites à l'école secondaire. Ce qui implique plus de chances (20 %) de commencer à avoir des enfants à l'adolescence, et de faibles revenus à l'avenir comparativement aux hommes et quelque soit le secteur d'activité (Banque Mondiale, 2023).
 - **Emploi** : 52 % de femmes sont actives contre 67 % d'hommes (15 ans et plus), (OCDE et al., 2021).

❑ Introduction et contexte

Situation de quelques indicateurs d'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest :

- **Emploi féminin majoritairement vulnérables** (42 % à 96 % selon les pays) (Mbaye, 2018).
- **Charge disproportionnée de travail de soins non rémunéré** pour les femmes : jusqu'à 6 fois plus que les hommes (Easley, 2020).
 - Au Sénégal par exemple, les femmes consacrent 21 % de leur temps à des activités non rémunérées contre 8 % à des activités rémunérées (respectivement 9 % et 18 % pour les hommes) (ANSD et al., 2022).
- **Accès aux ressources productives** : 9 % des titres de propriété des terres agricoles contre 86 % pour les hommes (OCDE et al., 2021).

❑ Lien autonomisation économique des femmes et violence conjugale : que nous apprend la littérature ?

Des preuves empiriques tirés de quelques travaux récents en Afrique subsaharienne et en Asie.

L'autonomisation des femmes, une solution contre la violence conjugale ?

- Il existe un lien étroit entre violence et autonomisation des femmes, mais leur relation n'est pas linéaire (Jaftor, 2017) ;
- Il n'y a pas de consensus sur l'impact de l'autonomisation des femmes sur la violence. Principalement deux groupes d'évidences s'opposent :

Auteurs	Année de publication	Pays d'analyse	Résultats
Stöckl et al.	2021	Afrique Subsaharienne (15 pays)	L'autonomisation des femmes peut contribuer à réduire la violence conjugale
Bengeisa et Derera	2021	Zimbabwe	
Schuler et Nazneen	2018	Bengladesh	
Oduro et al.	2015	Equateur et Ghana	
Angelucci et Heath	2020	Congo	L'autonomisation des femmes peut être un facteur de violence conjugale
Ahinkorah et al.	2018	Afrique Subsaharienne (17 pays)	
Cools et Kotsadam	2017	Afrique Subsaharienne (30 pays)	

L'autonomisation des femmes un levier pour réduire la violence conjugale.

Stöckl et al., (2021), Effet de l'autonomisation économique sur la violence sexuelle, physique et émotionnelle dans **15 pays en Afrique Subsaharienne**.

- Les indicateurs l'emploi, les revenus de la femme, la prise de décision concernant l'utilisation des revenus, sont associés à une réduction de violence conjugale dans ses formes sexuelle, physique et émotionnelle.
- Le niveau d'éducation des conjoints et la richesse du ménage joue un rôle proéminent dans la relation entre l'autonomisation économique des femmes et la violence.

Bengeisa et Derera (2021), Effet de l'autonomisation économique sur la violence dans le cas du **Zimbabwe**

- Les femmes économiquement indépendantes et jouissant d'une liberté de mobilité sont moins susceptibles de subir la violence émotionnelle.

Oduro et al., (2015), Relation entre la possession d'actifs par les femmes et la violence physique et émotionnelle en **Equateur et au Ghana**,

- Le pouvoir de négociation de la femme au sein du ménage, mesuré à partir de la valeur des actifs qu'elle détient par rapport à ceux détenus par son partenaire, est significativement associé à un faible niveau de violence physique et émotionnelle.

Schuler et Nazneen (2018), Effet de l'autonomisation économique sur la violence dans le cas du ont aussi conclu qu'au **Bengladesh**,

- Dans un contexte caractérisé par une évolution rapide des rôles de genre, l'augmentation du revenu des femmes, leur capacité à percevoir des alternatives viables aux relations de couple abusives de même que la mobilisation et le soutien communautaire contribuent à réduire la violence conjugale.

L'autonomisation des femmes un facteur de violence conjugale.

Angelucci et Heath, (2020), Effet des programmes d'autonomisation des femmes dans le Sud-Kivu au **Congo**.

- En augmentant la probabilité des femmes d'être le principal soutien économique de leur famille, les programmes d'autonomisation des femmes peuvent amener certaines participantes à subir plus de violence.
- Il ya plus de risque de violence conjugale dans les ménages où les femmes ont un niveau d'éducation supérieur à celui de leurs conjoints

Ahinkorah et al., (2018), Association entre la capacité de prise de décision des femmes et la violence conjugale ont examiné dans **18 pays en Afrique subsaharienne**.

- Les femmes avec une grande capacité de prise de décision sont plus exposées à la violence.
- La probabilité de subir la violence s'est révélée aussi être élevé parmi les femmes employées.

Aucune preuve selon laquelle les ressources auraient un effet protecteur contre la violence

Cools et Kotsadam, (2017), Lien entre l'autonomisation économique des femmes et la violence conjugale dans **30 pays d'Afrique Subsaharienne**.

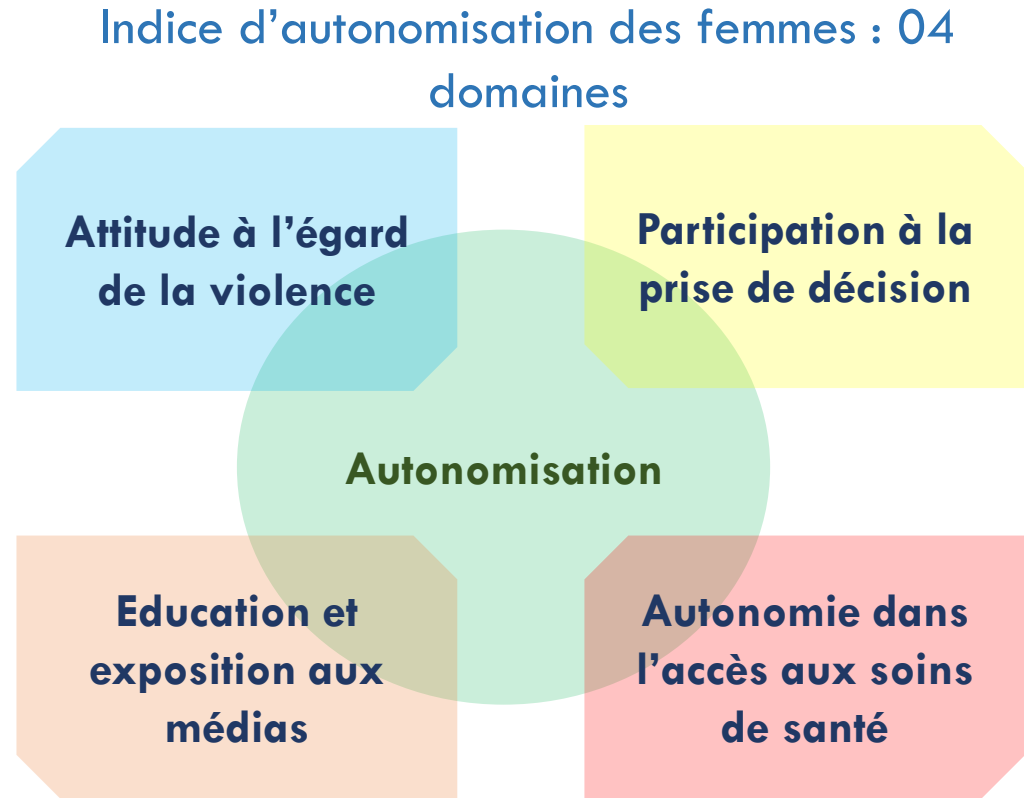
- Il n'existe aucune preuve selon laquelle les ressources mesurées en termes de richesse, éducation et emploi affectent l'incidence de la violence conjugale auraient un effet protecteur contre la violence n'a été trouvée.
- Les communautés caractérisées par une forte acceptation de la violence, les femmes employés sont sujettes à un risque plus élevé de violence.

Violences conjugales et autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest

Cas de 05 pays en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Mali et Togo

❑ Données

- Source : Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)
- Echantillon : 24.833 femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou en cohabitation (union libre)



- Autre aspect (économique) : Différence de niveau revenu entre les conjoints

☐ Données

Trois (03) types de violences

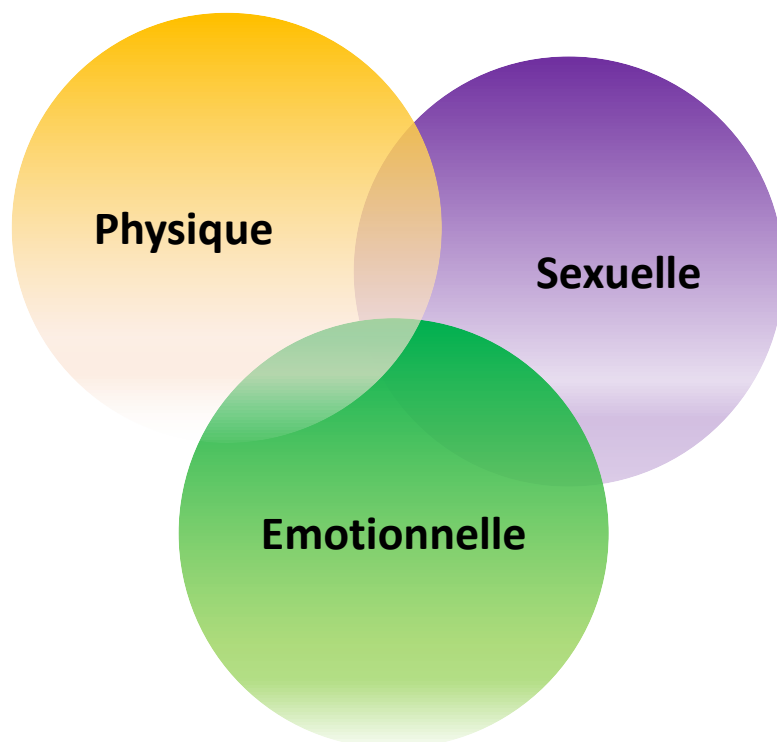


Tableau 1: Prévalence (%) de la violence conjugale dans l'échantillon

Types de violence	Bénin	Burkina-Faso	Côte-d'Ivoire	Mali	Togo	Echantillon total
Physique	18,90	10,30	24,70	36,10	19,00	18,70
Sexuelle	8,50	1,30	5,30	11,50	6,80	5,30
Emotionnelle	36,30	8,70	18,60	38,10	28,90	21,80
Tous types de violence	41,20	14,60	30,90	48,50	34,50	29,10

Source: Auteure, à partir des données EDS

❏ Résultats

Effet nuancé de l'autonomisation des femmes sur l'expérience de la violence conjugale

- **Attitude à l'égard de la violence** : Quelque soit le type de violence, les femmes qui **désapprouvent** la violence sont moins susceptibles d'en être victimes ;
- **Education et exposition aux médias** : Les femmes éduquées avec un niveau élevé d'accès aux médias sont plus exposées à la violence conjugale ;
- **Participation à la prise de décision** : Être impliquée dans les prises de décision au sein du ménage réduit le risque de violence physique mais augmente l'exposition à la violence émotionnelle ;
- **Différence de revenu entre conjoints** : Avoir un niveau de revenu **inférieur** à celui du conjoint augmente le risque de violence physique et émotionnelle
- Un niveau de revenu similaire à celui du conjoint augmente le risque de violence émotionnelle.

■ Qu'en est-il de la relation dans le sens inverse ?

- Certaines analyses soulignent que la violence peut être une barrière à l'autonomisation des femmes en raison des répercussions physiques et psychologiques (Coalition pour l'Autonomisation Economique des Femmes et l'Egalité, 2022 ; Mehra, 2023).
- Il y a cependant un manque d'évidences portant sur l'impact que peut avoir la violence sur l'autonomisation des femmes.

□ Conclusion

- Il existe un lien entre l'autonomisation des femmes et la prévalence de la violence conjugale.
- Des évidences existent que l'autonomisation peut être à la fois un moyen de protection et un facteur de risque contre la violence conjugale.
- En Afrique de l'Ouest, Le lien dépend du type de violence et de l'indicateur de l'autonomisation.
- Les normes sociales ont un lien avec la prévalence de la violence conjugale : les femmes qui désapprouvent la violence sont moins susceptibles d'en être victimes de violence conjugale dans ses différentes formes ;
- Les femmes éduquées avec un niveau élevé d'accès aux médias sont plus exposées à la violence conjugale ;
- La participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage réduit le risque de violence physique mais augmente l'exposition à la violence émotionnelle ;
- La différence de revenu entre conjoints a un lien avec la violence selon le type :
- Avoir un niveau de revenu inférieur à celui du conjoint augmente le risque de violence physique et émotionnelle
- Avoir un niveau de revenu similaire à celui du conjoint augmente le risque de violence émotionnelle.

□ Conclusion

- Il existe un important **défi** à relever quant à la disponibilité des données relatives à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest mais aussi en ce qui concerne la disponibilité de données probantes sur les liens entre violence et autonomisation des femmes pour éclairer les décideurs.
 - L'évaluation systématique des programmes d'autonomisation économique pour en évaluer entre autre leur impact sur les violences subies par les femmes.
 - Favoriser Dispositif intégré de suivi régulier des progrès dans les indicateurs de développement des femmes ;
 - Données sur l'utilisation du temps pour apprécier les inégalités des hommes et des femmes dans la répartition du travail de soins non rémunéré.
- Mise en place de programmes intégrés prenant en compte les VBG et l'autonomisation économique des femmes.
 - cibler et surveiller les potentiels facteurs de conflit conjugal afin de garantir la sécurité des femmes.
 - inclure la participation des hommes en suscitant chez eux l'engagement de faire évoluer leurs perceptions des normes patriarcales.

Merci de votre attention